

Département de Seine et Marne

MAIRIE DE

SAINT THIBAUT DES VIGNES

77400 - Tél : 01.60.31.51.42

Fax : 01 64 02 80 58

Envoyé en préfecture le 19/08/2026

Reçu en préfecture le 19/08/2026

Publié le 19 août 26

ID : 077-217704386-20260720-ARRETE_2026_180-AR



Saint Thibault, le 20 JUILLET 2026

ARRÊTÉ MUNICIPAL N ° 2026-180

Portant organisation d'une action collective de ramassage des déchets au Jardin de Ville, rue du Clos de l'Érable, dans le cadre des actions de sensibilisation à l'environnement et d'amélioration du cadre de vie

Le Maire de la Commune de SAINT THIBAUT DES VIGNES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment les dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets ;

Vu la volonté de la commune de développer des actions de sensibilisation citoyenne à la propreté et au respect des espaces publics ;

Considérant que l'organisation d'une action collective de ramassage des déchets, mobilisant les habitants et des bénévoles, participe au renforcement de la dynamique citoyenne et à l'amélioration du cadre de vie sur le territoire communal ;

ARRÊTE

Article 1er - Objet

Une action collective de ramassage des déchets est organisée au Jardin de Ville, situé rue du Clos de l'Érable, dans le cadre des actions de sensibilisation à l'environnement et d'amélioration du cadre de vie, mobilisant les habitants et des bénévoles.

Article 2 - Date et horaires

Cette action se déroulera le samedi 19 septembre 2026, de 09H00 à 18H00

Article 3 - Secteurs concernés

Les actions collectives de ramassage seront réalisées dans les secteurs suivants :

- Rue du Clos de l'Érable ;
- Rue Étang de la loy ;
- Place Claude Monet ;

Ainsi qu'une partie des trottoirs et des espaces verts bordant
Germain-des-Noyers.

Envoyé en préfecture le 19/08/2026
Reçu en préfecture le 19/08/2026
Publié le 19 août 2026
ID : 077-217704386-20260720-ARRETE_2026_180-AR

Article 4 - Objectifs

Cette action a pour objectif de sensibiliser les citoyens à la propreté et au respect des espaces publics, et de renforcer la dynamique citoyenne au sein de la commune.

Article 5 - Modalités d'organisation

Le Service Technique de la commune mettra à disposition des conteneurs à déchets : Bac de couleur grenat, Bac de couleur Jaune, Bac de couleur vert, le Service Technique assurera également l'enlèvement des déchets collectés à l'issue de l'opération. Les participants sont invités à se présenter au point de rassemblement fixé au Jardin de Ville situé rue du clos de l'érable

Article 6 - Sécurité

Les participants devront respecter les consignes de sécurité données par les organisateurs, notamment le port de gants et de gilets de sécurité lors de la collecte le long des voies de circulation.

Article 7 - Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Article 8 - Exécution

Madame la Directrice Générale des Services, le Responsable du Service Technique et toute autorité compétente sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché en mairie et publié dans les conditions habituelles.

Le Maire,

Claude VERONA



